



Journée technique Gemapi

Blois 25 Novembre 2022



FRANCE DIGUES

LES DIGUES EN RÉSEAU

Une association, des outils pour la gestion des ouvrages de protection contre les inondations



FRANCE DIGUES ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE FRANCE

Renforcer les compétences métiers

Améliorer les pratiques et structurer la filière ...

Mettre en réseau les gestionnaires

Diffuser et partager le savoir et les expériences de terrain ...

L'objectif de l'association est de structurer et consolider la filière professionnelle pour les gestionnaires de digues autour de 5 axes :

Représenter la profession

Etre la voix des gestionnaires, auprès de l'Etat, le grand public ... Avoir des projets

Progresser, évoluer, coopérer, construire ...

Assister les gestionnaires

Fournir une aide face aux problèmes quotidiens



FRANCE DIGUES

Association des gestionnaires de France

Moyens humains

- <u>CA</u>: 12 élus siègent au Conseil d'Administration (Président : M. WIGT SMAVD)
- <u>Equipe technique</u>: 4 chargés de mission + 1 responsable administrative



De nombreux adhérents très actifs

- + de 120 structures
- 3 300 km de digues gérés

Syndicats, Métropoles, Intercommunalités, Départements, Etat gestionnaire



OUTILS:

ZOOM SUR LES PUBLICATIONS & SOURCES D'INFORMATIONS

Guides, Notes techniques et réglementaires



Newsletter (inscriptions ouvertes)



Site internet (documenté & actualisé régulièrement)



Journées techniques, Web'Tech, Interventions à façons







OUTILS: ZOOM SUR LES JT ET WEB'TECH



Programmation 2022 France Digues							
Date	Thème	Lieu					
25-janv-22	Web'Tech : Mécanismes et scénarios de rupture de digues	VISIO					
28-avr-22	Géotechnique 1 : Digues et géotechnique, les bases	Montpellier (34) et visio					
19-mai-22	Web'Tech des partenaires : Essais d'érosion	VISIO (gratuit)					
23-juin-22	Intégration des ouvrages	Chambéry (73)					
27-sept-22	Gestion des digues en milieu maritime	Biganos (33)					
20-oct-22	Visite de labo géotechnique (complément JT Géotechnique 1)	Aix-en-Provence (13)					
22-nov-22	Hydrauliques et Digues	Avignon (84)					











OUTILS:

ZOOM SUR LES INTERVENTIONS A FAÇON (À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE)

Intervention à façon :

(Nouveauté – sur demande, réservée à nos adhérents)

- Thèmes : « Surveillance de digues en crue »
- Format :
 - 2 jours
 - intervention modulaire, co-construite avec les structures locales pour être adaptée au contexte du territoire
 - apports théoriques, exercices pratiques, échanges et retours d'expérience des acteurs locaux, ou encore visites de terrain.

Objectifs

- Comprendre ses obligations et missions de surveillance (en routine, veille, en crue, en crise);
- Connaître ses ouvrages et savoir identifier les désordres;
- Echanger sur son organisation interne de gestion de crue.







RAPPELS SUR LA RÉGLEMENTATION



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Une nouvelle Loi qui bouscule la gestion des ouvrages de protection contre l'inondation

Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), Janvier 2014

⇒ Création de la compétence GEMAPI

LA GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS)

⇒ La définition des ouvrages de protection contre l'inondation ainsi que leur gestion est l'une des missions de l'item 5 - Défense contre les inondations et contre la mer

DES DÉCRETS POUR ENCADRER LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

Décret n°2015-526 dit « **décret digues** » ; n°2019-895 et 896, etc.

- Clarifications des responsabilités, missions et engagements du gestionnaire pour une meilleure gestion des ouvrages de protection
- Identifier un gestionnaire unique
- Identifier et mieux connaître les ouvrages et leur rôle (régime d'autorisation, EDD)
- Définir des bonnes pratiques de surveillance et d'entretien (document d'organisation consignes, VTA, etc.)



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

ARRÊTÉ DU 8 AOÛT 2022 PRÉCISANT LES OBLIGATIONS DOCUMENTAIRES ET LA CONSISTANCE DES VÉRIFICATIONS ET VTA

- Annoncé dans l'article R214-128 CE
- Arrêté qui vient compléter les articles R214-122 ss. CE sur les dispositions relatives à la sécurité et la sûreté des ouvrages hydrauliques
- Précise les règles relatives à l'exploitation et à la surveillance des ouvrages

CONCERNANT LES SE ET AH, L'ARRÊTÉ PRÉCISE :

- Le document d'organisation : décrit l'organisation mise en place pour assurer la gestion du SE, son entretien et sa surveillance.
- Le registre : renseigne sur "les principaux renseignements relatifs aux travaux, à l'exploitation, à la surveillance, à l'entretien de l'ouvrage"
- Le rapport de surveillance périodique : précise les modalités des visites techniques approfondies (VTA) = contrôle périodique des ouvrages pour connaître leur état (visites à pieds)— transmis aux services de contrôle

Foucs sur l'horodatage - Registre

« les informations portées au registre sont datées et le rédacteur est systématiquement identifié. Le registre peut être soit sous format papier soit sous format électronique. Dans ce dernier cas, le datage est un horodatage électronique qualifié au sens du règlement (UE) n°910/2014 »



PLAQUETTE ET NOTE FRANCE DIGUES

Plaquette : Systèmes d'endiguement et décisions d'élus

Vision globale du rôle d'élu et importance de ses décisions dans le domaine des systèmes d'endiguement.

Télécharger la plaquette : https://partage.france-digues.fr/index.php/s/4K99cQsdBRdQ6qd





Note explicative des notions techniques et règlementaires liées au Système d'endiguement

Note technique détaillée : éléments de contexte techniques et réglementaires des systèmes d'endiguement.

Télécharger la note : https://partage.france-digues.fr/index.php/s/QmTxA8rgdMW6RBR

Plus d'info sur note site – page « <u>Cadre réglementaire et legislatif</u> »



TERMINOLOGIE AUTOUR DES DIGUES ET DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT



OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET SUBMERSIONS

Ouvrages construits ou aménagés en vue de <u>prévenir les inondations et les submersions</u> :

- Système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 (A) ;
- Aménagement hydraulique au sens de l'article R. 562-18 (A);

Nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) - Rubrique **3.2.6.0**Article R214-1 du code de l'environnement



SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DES VALS DU BLAISOIS

=> Empêcher l'eau d'inonder une zone protégée





AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE (VUE AÉRIENNE ET VUE D'UN PERTUIS)

=> Ralentir les crues en stockant provisoirement les écoulements



SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

UN SYSTÈME D'ENDIGUEMENT QU'EST CE QUE C'EST?

• Il est composé d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations et/ou submersions et cela jusqu'à un niveau d'événement précis nommé le niveau de protection

• Il devra répondre à la réglementation en vigueur (autorisation, VTA, etc.) et **être classé** (démarche administrative et technique) en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée

(ZP)

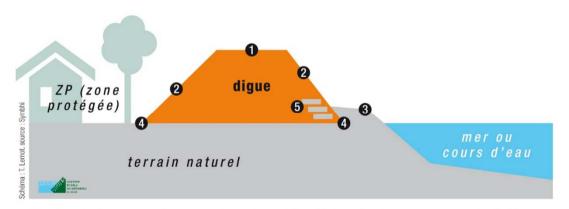




UNE DIGUE

- Un ouvrage en surélévation par rapport au terrain naturel,
- Construit pour prévenir les inondations d'origine maritime, fluviale ou torrentielle.
- Un ouvrage **réglementé**, soumis à autorisation, à travers son appartenance à un système d'endiguement

LA DIGUE



1 Crête de digue supportant généralement une piste. 2 Talus de digue : talus aval côté ZP, talus amont côté eau. 3 Berge. 4 Pied de digue. 5 Protection anciennes : perré, lauzes...



AUTRES COMPOSANTS D'UN SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Ouvrages à vocation de protection contre les inondations

- Digues
- Murs digues
- Déversoirs
- Batardeaux
- Pompes
- Ouvrages de vidange
- Barrières temporaires

Ouvrages ayant un rôle dans la PI mais dont la vocation 1ère est autre

- Remblais routiers
- Remblais ferroviaires
- Canaux
- Remblais surfaciques
- Bâtiments

Ouvrages à vocation autre, sans rôle direct mais jouant un rôle indirect (diminution des sollicitations hydrauliques sur les ouvrages de protection)

- Epis,
- Brise-lames
- Enrochement de protection de berge ou trait de côte

Eléments naturels en surélévation

- Dunes
- Tertres
- Eperons rocheux

Zones aménagées jouant un rôle dans la protection

- Zone d'expansion de crue
- Zone de stockage des eaux
- Zones d'écoulements privilégiés

Source : INRAE- Recover, 2019 <u>Inondations - Analyse de risque des systèmes de protection Application aux études de dangers</u>



Batardeaux – SYMADREM Source : Guide international sur les digues, CEREMA



Déversoir de Jargeaud Source : DREAL Centre Val de Loire



Résidence située sur le talus de digues Source: DREAL Centre Val de Loire



Système d'endiguement - Définitions

LA ZONE PROTÉGÉE QU'EST CE QUE C'EST ?

- La zone protégée est la zone qui, en l'absence du système d'endiguement désigné, serait inondée par la crue/submersion (en référence à un cours d'eau et à un niveau de crue).
- La zone protégée est donc la zone que l'on souhaite exempter de venues d'eau pour un aléa (crue) bien défini.

LE NIVEAU DE PROTECTION QU'EST CE QUE C'EST ? art. R214-119-1 du CE

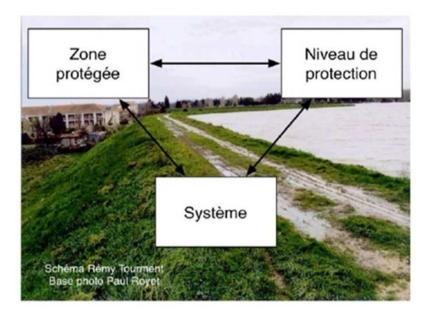
- C'est la hauteur maximale que peut atteindre l'eau sans que la zone protégée soit inondée
- Il correspond à la situation « pieds secs » des personnes résidant dans la zone protégée
- Il est apprécié au regard, soit d'un **débit ou d'un niveau atteint à un point de référence** donné du cours d'eau, soit d'un niveau marin pour le risque de submersion marine

UN CLASSEMENT?

- La classe des systèmes d'endiguements détermine la nature et la fréquence des **obligations réglementaires** qui incombent à la structure en charge du système d'endiguement
- Il existe 3 classes (A, B, C) déterminées en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée

Un Système d'endiguement

Cohérence dans la définition du SE, la ZP et le NP



La détermination du SE, de son niveau de protection et de la zone qu'il protège relève de **choix politiques**, basés sur la connaissance technique des ouvrages mais qui prend également en compte le contexte local, les moyens disponibles pour assurer leur gestion, etc.

CLASSEMENT

<u>Article R214-113</u>

CLASSE	POPULATION PROTÉGÉE par le système d'endiguement
А	Population > 30 000 personnes
В	3 000 personnes population 30 000 personnes
С	Population ≤ 3 000 personnes (si le SE composé de digues établies antérieurement à 2015)
	OU
	30 personnes ≤ Population ≤ 3 000 personnes (pour les autres SE)



Typologie des ouvrages

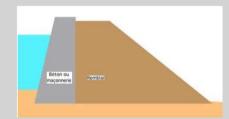
- Ouvrages en terre (en remblai) homogènes ou zonés
- Ouvrages type « poids » ou « mur » (maçonnerie, béton, matériaux rigides)
- Ouvrages mixtes (partie remblai, partie poids ou partie rigide)



Digue de la Loire (proche Orléans) Source : France Digues



Digue poids en maçonnerie à Comps (30) Source : R. Tourment



Exemple de digues mixtes Source : R. Tourment



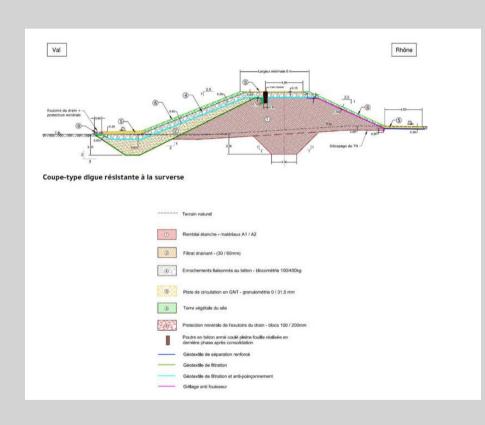
Conception de Digues – exemple des digues sur le Rhône (SYMADREM)



Extrait Vidéo : le Monde de Jamy Conception d'une digue en remblai https://youtu.be/gHfSVq7 hMc?t=410



CONCEPTION DE DIGUES — EXEMPLE DES DIGUES SUR LE RHÔNE (SYMADREM)





Enrochements bétonnés

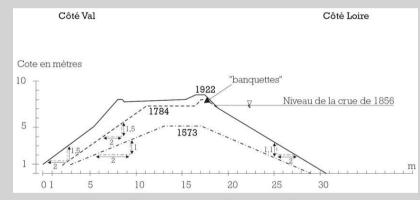
Digue Tarascon-Arles - pose d'enrochements



Une Digue vue de l'intérieur

Le plus souvent, les digues sont des ouvrages

- Anciens et mal connus
- Très hétérogènes
- Rarement sollicités mais dont la performance de l'ensemble est essentielle en crue



Coupe type d'une levée de Loire représentative d'une digue historique (CEMAGREF 2004, d'après Dion 1927)







GESTIONNAIRE DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

1 seul titulaire de l'autorisation par SE (≠propriétaire) en charge de sa gestion

- EPCI-FP exerce, par défaut, l'ensemble des compétences de la GEMAPI
- EPCI-FP peut, s'il le souhaite, transférer ou déléguer tout ou partie de la compétence GEMAPI :
 - Transfert à un syndicat mixte de droit commun ou reconnu EPAGE ou EPTB (adhésion)
 - Délégation à un syndicat mixte reconnu EPAGE ou EPTB (convention)



PRINCIPALES MISSIONS DU GESTIONNAIRE







Définir et établir les SE

- Etude de dangers (EDD) > connaître les caractéristiques techniques permettant de définir le NP de la ZP
- Demandes d'autorisations environnementales des SE

Assurer la surveillance, l'entretien et la maintenance des ouvrages

- Visites régulières (réglementées) > mise à jour des documents techniques
- Entretien courant pour maintenir les performances du SE
- Planification et conduite de travaux de rénovation ou la construction de nouveaux ouvrages (si nécessaire)

Conduire la gestion du système en crue ou tempête

- Surveillance des ouvrages en crue (par le gestionnaire ou autres) formation
- Intervention d'urgence (si nécessaire)
- Information aux autorités en charge de la gestion de crise (maire, préfet)



DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Dossier technique (d'ouvrage) : Fond documentaire relatif à l'ouvrage (informations issues des études diagnostics, EDD, dossiers de travaux)

Document d'organisation (« consignes ») : Description de l'organisation du gestionnaire pour assurer l'exploitation et la surveillance de l'ouvrage en routine et en période de crue/tempête

Le registre: Main courante comprenant toutes les informations relatives à la surveillance, les travaux, les manœuvres/ exploitation hydraulique de l'ouvrage et ses organes ou encore tous les incidents, accidents, anomalies ou faits marquants concernant l'ouvrage et ses abords.

Le rapport de surveillance périodique : Répertoire des visites réalisées sur les ouvrages (VTA, et autres)

Les visites techniques approfondies (VTA): Visites du SE et ouvrages interférant avec le SE, réalisées à pieds/ par drone pour analyser l'état de la digues et surveiller l'évolution des anomalies.

Etude de dangers (EDD) : Etude centrale pour la connaissance du SE et son environnement et la justification de son fonctionnement et des performances attendues (ZP, NP, risques de défaillances).

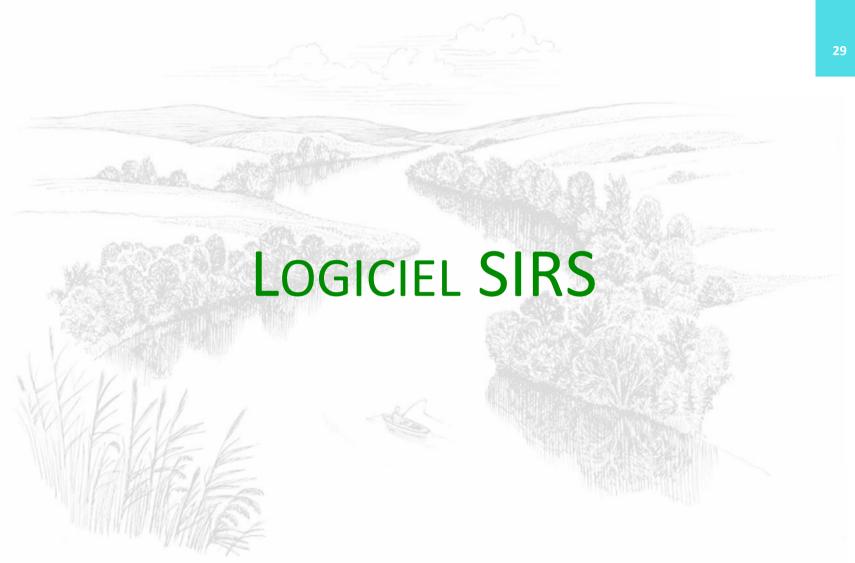


Fréquence de mise à jour des documents

Décret Digues 2015

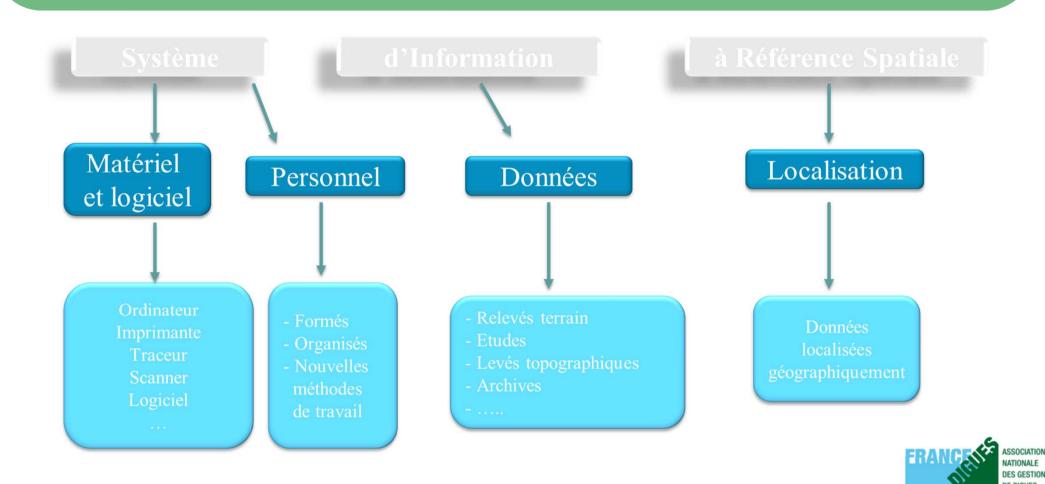
Classe	EDD	VTA	Rapport de surveillance
A	A la demande d'autorisation puis tous les 10 ans		Tous les 3 ans
В	A la demande d'autorisation puis tous les 15 ans	Entre deux rapports de surveillance Après un EISH	Tous les 5 ans
С	A la demande d'autorisation puis tous les 20 ans		Tous les 6 ans







LE SIRS C'EST...



SIRS DIGUES

Répondre aux **missions quotidiennes du gestionnaire** : surveillance, programmation et suivi de travaux, obligations réglementaires, aide à la décision...



 Saisie des données et suivi en temps réel des informations du terrain



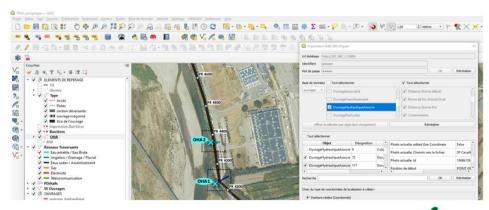
Bancarisation et centralisation des données



 Exploitation et valorisation des données pour pouvoir les partager (cartographie, exports, etc.)



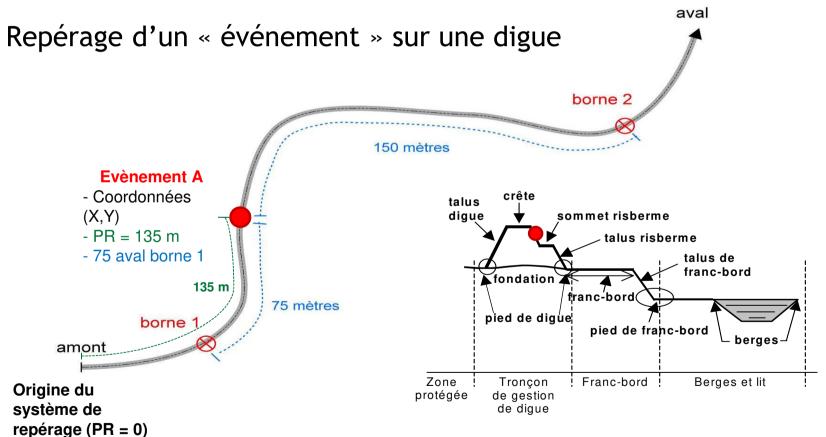








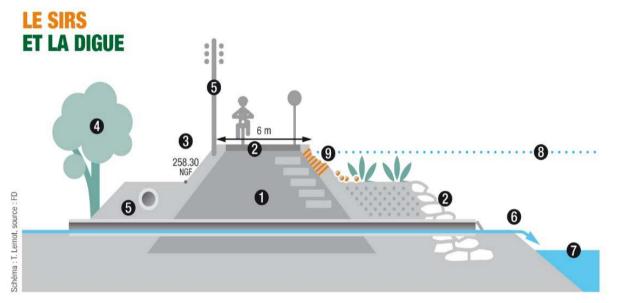
LA STRUCTURE





SIRS DIGUES

Données traitées par le logiciel



→ Données traitées par le logiciel : 1 la structure interne de la digue 2 sa structure externe 3 sa géométrie 4 la végétation 5 la voirie et les réseaux 6 la berge 7 le lit 8 le niveau d'eau, simulé ou observé 9 les désordres.

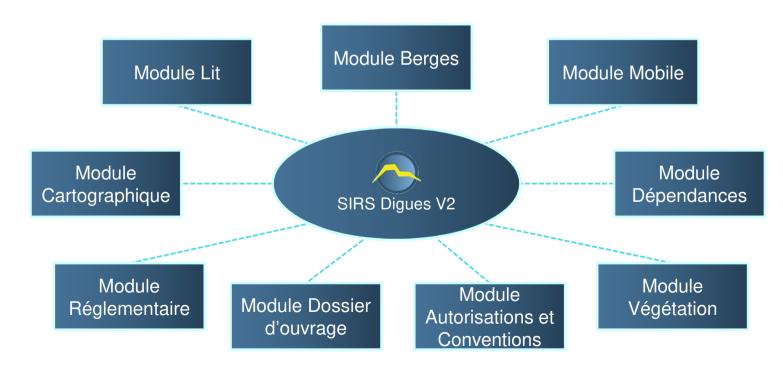
Autres types de données stockables/consultables :

- Photos
- Profil en long, en travers
- Plan topo
- Archives diverses : articles de journaux etc.
- Marchés, conventions, autorisations etc.



SIRS DIGUES L'ARCHITECTURE

Un meilleur archivage par le développement de **modules** annexes (possibilité d'ajouter des modules à souhait)





SIRS DIGUES

LES ATOUTS DU LOGICIEL

Outil **Open Source** (pas de ticket d'entrée)
Une licence GPL 3.0





Une communauté d'utilisateurs variés et complémentaires qui permet l'évolution quasi quotidienne du logiciel Coûts de développement et de maintenance mutualisés





SIRS DIGUES

LES ATOUTS DU LOGICIEL



Référencement, **partage** des données

Multi utilisateur et multi sites Base de données sur serveur interne/externe Mode en ligne/hors ligne

Dématérialisation et Automatisation

Dossier d'ouvrage Désordres Interventions Extraction



Une transmission facilitée!



Traçabilité du suivi opérationnel des ouvrages Visites de surveillance programmées Entretiens, VTA, réparations, post crue...



SIRS DIGUES LES ACTEURS DU PROJETS

- Les acteurs du projets
 - 3 maîtres d'ouvrages historiques :







- Plus d'1 million d'euros investi :
 - + de 450k € d'investissement pour la V1
 - + de 550k € d'investissement pour la V2
 - Une maintenance quotidienne : 20k par an
 - Des évolutions constantes : 25k par an

Le concepteur du logiciel :



1 assistant aux maîtres d'ouvrage :



1 société informatique de développeur :

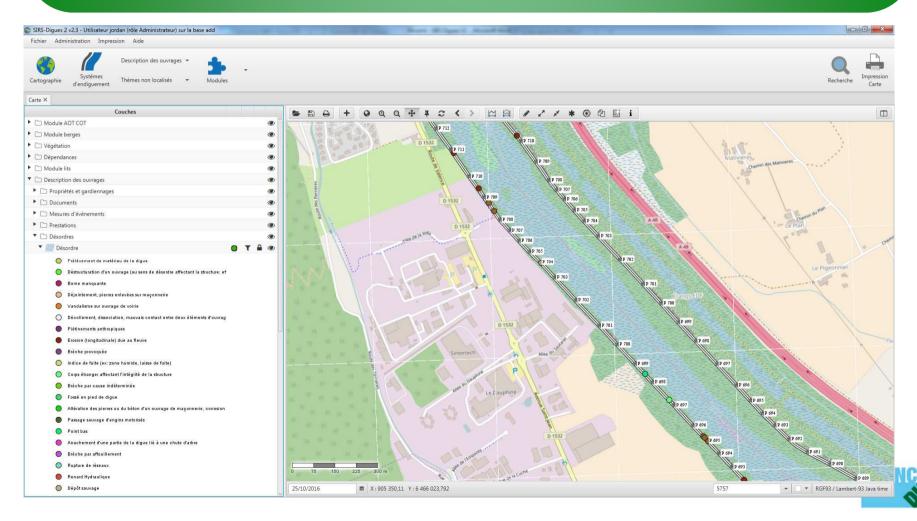




DES GESTIONNAIRES DE DIGUES



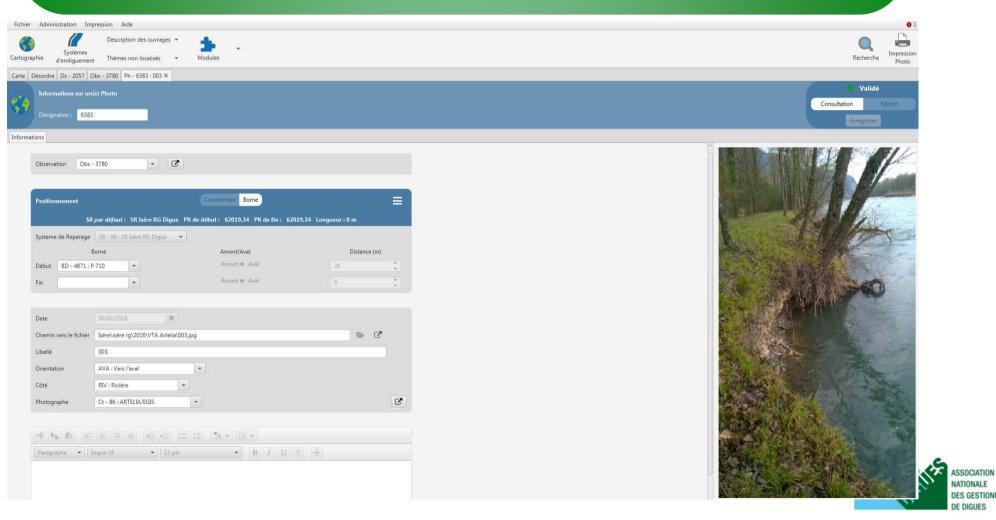
SIRS DIGUES EN IMAGES



39



SIRS DIGUES EN IMAGES





SIRS DIGUES EN IMAGES

				Coût g	lohal				N°	Date	PR de	Catégorie du désordre	Type de désordre	Suite à	
Prestations Ouvrage		Ouvrage	H.T.			Précisions			Désordre	d'observation	début	categorie da desordre	,,	apporter	
		100	0,73€					MO-1436	20/02/2012	1361	Erosion interne	Souches	A suivre		
Entretien 2018	Digue de	Lauris		100	J,/3€									Présence de	
(<u>du</u> 04/12/2017 au	Digue de	Roque Hau	ıturière	205	4,32€									Végétation dangereuse	
04/01/2018)	TOTAL			3905,05€						MO-1418	20/02/2012	1431	Erosion interne	(arbustive et/ou arborescente, ou de	A suivre
														souches)	
	Fiche de suivi de désordre Digue de Lauris Description générale							MO- 40224	22/03/2016	1596	Conditions d'entretien de la digue, détérioration des équipements, activités	Vandalisme sur ouvrage de voirie	A gérer par le		
Fishe détaill				180-40216	Type de désor Date de début	2016-	alismo sur ouvra; 65-22	po de voete Dete de fin	-	10221			illégales, gêne à la gestion	ourrage ac rome	gestionnaire
Fiche détaillée de réseau hydraulique ferm Digue de Lauris Description pénérale			Source Commentain			n par l'observateur Norrage de Voirse C	N/1			MO-1421	20/02/2012	1600	Erosion externe	Piétinement anthropique	A suivre
Désignation 14 Type de conduite Date de défaut	Condute (Feau (EP, EU, 2017-11-20	distribution assamssement) Date de fin	Localisatio	•									Conditions d'entretien		
Libelle F0-61 Diametre (mm) Source Vs for in horses par for	Utilisation du reseau 0.0	Emor phonoles Autorisé	Tronçon Système de	Laurs Dg 1	Lauris					MO-			de la digue, détérioration des	Vandalisme sur	A gérer par
Commentaine Ouvrage de Mile Ansor OUvrage traversant be	C regard réseau en delhars du cé	périnstire de l'ouvrage.			PR de debut X debut X fin	16,14 88636 88036	95.0	PR de fin Y debut Y fin	16,14 6296094.0 6296094.0	40225	22/03/2016	1896	équipements, activités illégales, gêne à la	ouvrage de voirie	le gestionnaire
Localisation			Borne début			kmont	0 m						gestion		
Trençon Lusis Dg 1/1 Insub-Ges Système de repérage			Borne fin	Orito		lenord Peailtion Critic	0 m	Lieu-dit -		MO-1423	20/02/2012	1929	Erosion interne	Souches	A suivre
PR de debut X debut X fm	523,91 865692,0 865667.0	PR de fin Y debut Y fin											Conditions d'entretien		
Borne debut - Avail	0 m		Observation	ns									de la digue,		A gérer par
Cone Deux côtés de la digue	Position	Photeurs parties de la d	Date d'observati		-		Evolution 6		Suite à apporter	MO- 40226	22/03/2016	1944	détérioration des équipements, activités	Vandalisme sur ouvrage de voirie	le
Observations			2018-62-21	ESCANDE	1	IND Indian		mais non finie, sera nipanie vaux de la tranche 3	A giver pur le gestion				illégales, gêne à la	8	gestionnaire
			2017-02-28	ESCANDE	4	IND: Indife		es printuse n'is pass sité effectuaire, jetit dermitre les blocs.	A girner pair le gention				gestion		
Photos			2016-05-22	JONATE .		MD trades	Landing	de fermetium de la barrière est	A solver new language	-		9//			
	Designation Ours PR debut 536.5 Date Cate	age de Tête Avai Libeli Ir PR fe	and the same	Amen				les poleaux d'ancrage sont	Chambar at home	-			ON 100		1 Hin
Ken											007 000		City and		
	Prestations	Prestations								50		Annual American			

Date de Antonio	-	

Prestations	Ou	ıvrage	Coût global H.T.	Préci	7
Remise en état des barrières sur les digues de Lauris et Roque Hauturière 10/2017	SP Lauris		9345,95 €	Fourniture et pose de d'enrochements	10
		TOTAL HT	9345,95 €	(Hors installations de chantie	r)

Figure 4 : Cartographie des accès et ouvrages particuliers



MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

DES QUESTIONS?

CONTACT@FRANCE-DIGUES.FR — 04 76 48 81 05 2 CHEMIN DES MARRONNIERS — 38 100 GRENOBLE

POUR NOUS SUIVRE?

UNE NEWSLETTER (INSCRIPTION AU BAS DE NOTRE SITE INTERNET)

in Association France Digues

WWW.FRANCE-DIGUES.FR

